

---

## Assembly of First Nations

---

55 Metcalfe Street, Suite 1600  
Ottawa, Ontario K1P 6L5  
Telephone: 613-241-6789 Fax: 613-241-5808  
www.afn.ca



---

## Assemblée des Premières Nations

---

55, rue Metcalfe, Suite 1600  
Ottawa (Ontario) K1P 6L5  
Téléphone: 613-241-6789 Télécopieur: 613-241-5808  
www.afn.ca

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS  
5, 6 ET 7 DÉCEMBRE 2017, OTTAWA (ONTARIO)**

**Résolution n° 107/2017**

---

**TITRE:** Appui à la résolution de l'Association des Chefs de police des Premières Nations demandant que les services de police des Premières Nations soient intégrés en tant que services essentiels

---

**OBJET:** Service de police, Sécurité publique

---

**PROPOSEUR(E):** Chef Lance Haymond, Première Nation Kebaowek, Québec

---

**COPROPOSEUR(E):** Chef Régis Pénosway, Conseil des Anicinapek de Kitcisakik, QC

---

**DÉCISION:** Adoptée par consensus

---

**ATTENDU QUE:**

- A.** La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones mentionne sous :
- i. L'article 2: Les autochtones, peuples et individus, sont libres et égaux à tous les autres et ont le droit de ne faire l'objet, dans l'exercice de leurs droits, d'aucune forme de discrimination fondée, en particulier, sur leur origine ou leur identité autochtones.
  - ii. L'article 19 : Les États se concertent et coopèrent de bonne foi avec les peuples autochtones intéressés — par l'intermédiaire de leurs propres institutions représentatives — avant d'adopter et d'appliquer des mesures législatives ou administratives susceptibles de concerner les peuples autochtones, afin d'obtenir leur consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause.
- B.** Les communautés des Premières Nations exigent et méritent des services de police stable, adéquatement financés et qui soient comparables à ceux fournis par d'autres communautés au Canada. L'actuel Programme des services de police des Premières Nations (PSPPN) est dans l'incapacité de bien desservir les communautés des Premières Nations en créant des situations non sécuritaires pour les agents de police et les membres des communautés.

---

**Copie certifiée d'une résolution adoptée le 7<sup>e</sup> jour de décembre 2017 à Ottawa (Ontario)**

  
**PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL**

**107 – 2017**  
**Page 1 de 3**

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS  
5, 6 ET 7 DÉCEMBRE 2017, OTTAWA (ONTARIO)**

**Résolution n° 107/2017**

- C. sécurité des citoyens des Premières Nations. En tant que tel, les services de police des Premières Nations doivent être reconnus et appuyés en tant que services essentiels. Le statut actuel de programme de « subventions et contributions » crée des obstacles systémiques à la mise en place à long terme de services de police des Premières Nations, ainsi qu'à la viabilité de la qualité de ces mêmes services.
- D. Lors de son AGA en octobre 2017, l'Association des Chefs de police des Premières Nations, par le biais de la résolution 001-2017, a exigé que le Gouvernement du Canada reconnaisse les services de police des Premières Nations en tant que service essentiel, avec un financement adéquat, prévisible et durable, dans le but de répondre aux besoins de chaque secteur. La résolution demandait le remplacement du Programme des services de police des Premières Nations (PSPPN), et non pas son renouvellement.
- E. Le budget fédéral de 2017 propose des investissements de l'ordre de 102 \$ M sur 5 ans, débutant en 2018-2019, afin d'adresser les besoins les plus pressants des services de police autochtones, tandis que le gouvernement fédéral considère des façons d'accroître l'efficacité du PSPPN. L'Association des Chefs de police des Premières Nations et ses membres en service n'ont reçu aucune réponse à leurs demandes visant à discuter et à négocier ce financement. Il n'y a eu aucune information au regard des façons par lesquelles le gouvernement propose d'accroître l'efficacité du programme.
- F. L'entente de financement actuelle pour le PSPPN prendra fin le 31 mars 2018. L'Association des Chefs de police des Premières Nations et ses membres des services de police n'ont reçu aucune indication à l'effet qu'une entente de financement pour les services de police des Premières Nations serait en place le 1<sup>er</sup> avril 2018.

**POUR CES MOTIFS, les Chefs en Assemblée:**

- 1. Appuient la résolution 001-2017 de l'Association des Chefs de police des Premières Nations (ACPPN).
- 2. Chargent l'Assemblée des Premières Nations de communiquer avec le ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile au regard du besoin urgent de renouveler le PSPPN, sur une base intérimaire et avec les augmentations au financement tel qu'engagées dans le cadre du budget 2017, jusqu'à ce que les services de police des Premières Nations soient entièrement reconnus en tant que services communautaires essentiels.

---

**Copie certifiée d'une résolution adoptée le 7<sup>e</sup> jour de décembre 2017 à Ottawa (Ontario)**



**PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL**

**ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS  
5, 6 ET 7 DÉCEMBRE 2017, OTTAWA (ONTARIO)**

**Résolution n° 107/2017**

3. Chargent l'APN de presser le gouvernement fédéral d'entreprendre le changement législatif nécessaire afin d'assurer que les services de police des Premières Nations soient considérés comme services essentiels financés équitablement, et ce, au même titre que les services de police fédéraux, provinciaux et municipaux.

---

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 7<sup>e</sup> jour de décembre 2017 à Ottawa (Ontario)



**PERRY BELLEGARDE, CHEF NATIONAL**

**107 – 2017**  
Page 3 de 3